REPUBLIQUE FRANÇAISE NOUVELLE CALEDONIE

VILLE DE NOUMEA

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt six, le mercredi 28 octobre à dix-huit heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Sonia LAGARDE, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

DATE DE CONVOCATION
22/10/2026

DATE D'AFFICHAGE
22/10/2026

Mme Sonia LAGARDE
M. Jean-Pierre DELRIEU
Mme Mimsy DALY
M. Tristan DERYCKE-ANDREANI
Mme Chantal BOUYE
M. Patrick GUILLON
M. Maxim BANCK
Mme Diane BUI-DUYET
M. Warren NAXUE
Mme Kimberley BARONI
Mme Pascale SERVENT
M. Marc ZEISEL
Mme Janine BAJON
M. Francis MALUIA
M. Jean SAUSSAY
M. Jonas TAOFIFENUA
Mme Suzanne ROESTAM
Mme Pascale LEMEDIONI
Mme Anne-Christine CHIMENTI
Mme Christiane SARIDJAN
M. Philippe BLAISE
Mme Hélène ARNOUX
Mme Laurence GALINIE
Mme Tuilogona O'CONNOR
Mme Caroline COGNET
M. Alexandre MACHFUL
Mme Laure TRABELSI
Mme Anne-Laure POMMELET
M. Pierre MESTRE
M. Julien TRAN AP
Mme Vaimoe ALBANESE
M. Yan SIVI
M. Nicolas BRIGNONE
M. Arthur LETOURNEULX
M. Yann WAKA-AWA
M. Rayann LACHENY
M. Jordan COURTOT
Mme Julie NGUYEN
M. Ludovic TALIA
M. Olivier THUPAKO
M. Philippe DUNOYER
Mme Veylma FALAEO
Mme Sandra HEMA
M. Yanis OUAMROUCHE
Mme Sam KAGY

formant la majorité des membres en exercice.

ABSENTS EXCUSES :

Mme Fabienne CHARDIGNY
M. Emmanuel BERART
M. Marc LE LEIZOUR
Mme Naïa WATEOU
Mme Charlotte THAIAWE
M. Cael NORMANDON
Mme Virginie RUFFENACH
M. Michel DESMEUZES

Nombre de conseillers en exercice	: 53
Nombre de présents	: 45
Nombre de votants (8 procurations)	: 53

Monsieur Maxim BANCK a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N°2026-1285
portant organisation des directions et services de la ville de Nouméa

Le conseil municipal de la ville de Nouméa, réuni en séance publique, le 28 octobre 2026

VU la loi organique n° 99-209 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU la loi n° 99-210 du 19 mars 1999 modifiée relative à la Nouvelle-Calédonie,

VU le code des communes de la Nouvelle-Calédonie,

VU la délibération du congrès de la Nouvelle-Calédonie n° 182 du 04 novembre 2021 modifiée prise en application du titre IV de la loi du pays n° 2021-4 du 12 mai 2021 relative à la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'arrêté n° 1065 du 22 août 1953 modifié portant statut général des fonctionnaires de la fonction publique de Nouvelle-Calédonie,

VU l'avis émis par le comité technique paritaire en sa séance du 15 octobre 2026,

VU l'organigramme ci-annexé,

CONSIDÉRANT que l'organisation de chacune des directions et chacun des services mentionnés est déterminée par une délibération spécifique du conseil municipal,

VU la note explicative de synthèse n° 2026/129 du 9 octobre 2026,

La commission de l'administration générale et de la prévention et sécurité (cagps) entendue en séance du 14 octobre 2026

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

ARTICLE 1er /

Conformément à l'organigramme figurant en annexe 1, les services municipaux sont organisés en treize directions et trois services, regroupés en quatre pôles et placés sous la responsabilité du Secrétaire général et de trois Secrétaires généraux adjoints.

ARTICLE 2 / PÔLE AMÉNAGEMENT

Le pôle aménagement, sous le pilotage d'un Secrétaire général adjoint, regroupe :

- la direction de l'espace public ;
- la direction de l'urbanisme ;
- la direction des moyens ;
- le service construction et exploitation des bâtiments ;
- le service coordination administrative et financière.

ARTICLE 3 / PÔLE SÉCURITÉ

Le pôle sécurité, sous le pilotage du Secrétaire général, regroupe :

- la direction des risques sanitaires ;
- la direction des services d'incendie et de secours ;
- la direction de la police municipale.

ARTICLE 4 / PÔLE RESSOURCES

Le pôle ressources, sous le pilotage d'un Secrétaire général adjoint, regroupe :

- la direction juridique et de la coordination administrative ;
- la direction des systèmes d'information ;
- la direction des finances ;
- le service de l'information géographique.

ARTICLE 5 / PÔLE VIE LOCALE

Le pôle vie locale, sous le pilotage d'un Secrétaire général adjoint, regroupe :

- la direction de la vie citoyenne, éducative et sportive ;
- la direction de la culture, du patrimoine et du rayonnement ;
- la direction politique de la Ville.

ARTICLE 6 /

La direction des ressources humaines est directement rattachée au Secrétariat général.

ARTICLE 7 /

Le cabinet et la cellule de la communication sont directement rattachés au Maire.

ARTICLE 8 /

La délibération du conseil municipal de la ville de Nouméa n° 2016-837 du 26 juillet 2016 relative à la réorganisation des directions et services de la ville de Nouméa est abrogée.

ARTICLE 9 /

Le délai de recours devant le tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie contre le présent acte est de deux mois à compter de sa publication.

Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

ARTICLE 10 /

Le maire est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera enregistrée, transmise au commissaire délégué de la République pour la province Sud et publiée par voie électronique.

DELIBERE EN SEANCE PUBLIQUE, LE 28 OCTOBRE 2026

Notification :

POUR EXTRAIT CONFORME

NOUMEA, LE 29 octobre 2026

Le secrétaire de séance,



Monsieur Maxim BANCK

Le Maire,



SONIA LAGARDE

DESTINATAIRES :

- SUBD ADMINIS. SUD 1
- DF (dont TPS) 2
- DRH 1
- DM 1
- MISE EN LIGNE 1

ANNEXE 1

Ville de NOUMÉA

LE MAIRE

CABINET DU MAIRE

CELLULE COMMUNICATION

SECRETARIAT GENERAL

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT EN CHARGE DU POLE VIE LOCALE

POLE VIE LOCALE

DIRECTION DE LA VIE CITOYENNE EDUCATIVE ET SPORTIVE

- SERVICE MUNICIPAL DES SPORTS
- SERVICE DE LA VIE CITOYENNE
- SERVICE VIE EDUCATIVE
- SERVICE COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

DIRECTION DE LA CULTURE DU PATRIMOINE ET DU RAYONNEMENT

- SERVICE ANIMATION ET RAYONNEMENT DE LA VILLE
- SERVICE MEDIATION CULTURELLE ET PATRIMONIALE
- SERVICE CONSERVATION ET VALORISATION DU PATRIMOINE
- SERVICE GESTION DES MOYENS TECHNIQUES
- SERVICE COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

DIRECTION POLITIQUE DE LA VILLE

- SERVICE VIE DE LA CITE
- SERVICE DU DEVELOPPEMENT DE LA PROXIMITE
- SERVICE PREVENTION ET INSERTION SOCIALE
- SERVICE COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT EN CHARGE DU POLE RESSOURCES

POLE RESSOURCES

DIRECTION JURIDIQUE ET DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE

- SERVICE DE LA COORDINATION ADMINISTRATIVE
- SERVICE DU CONSEIL MUNICIPAL
- SERVICE JURIDIQUE ET DU CONTENTIEUX
- SECTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

DIRECTION DES SYSTEMES D'INFORMATION

- SERVICE INGENIERIE MAINTENANCE ET PRODUCTION
- SERVICE ETUDES ET PROJETS
- CENTRE DE SERVICES
- POLE ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE

DIRECTION DES FINANCES

- SERVICE SUPPORT ET PREPARATION BUDGETAIRE
- SERVICE DE L'EXECUTION BUDGETAIRE

SERVICE DE L'INFORMATION GEOGRAPHIQUE

SECRETAIRE GENERAL ADJOINT EN CHARGE DU POLE AMENAGEMENT

POLE AMENAGEMENT

SERVICE COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

DIRECTION DE L'ESPACE PUBLIC

- SERVICE AMENAGEMENT DE L'ESPACE PUBLIC
- SERVICE EXPLOITATION DE L'ESPACE PUBLIC
- SERVICE EAUX ELECTRICITE DECHETS
- SERVICE PAYSAGE ET PATRIMOINE VEGETAL

DIRECTION DE L'URBANISME

- SERVICE DU DOMAINE ET DE L'IMMOBILIER
- SERVICE DU DEVELOPPEMENT URBAIN
- SERVICE DE LA GESTION DES ACTES D'URBANISME

DIRECTION DES MOYENS

- SERVICE ENTRETIEN
- SERVICE ACHAT ET LOGISTIQUE
- SECTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

SERVICE CONSTRUCTION ET EXPLOITATION DES BÂTIMENTS

- SECTION EXPLOITATION BÂTIMENTS
- SECTION MARCHE MUNICIPAL
- SECTION ETUDES ET TRAVAUX

SECRETAIRE GENERAL EN CHARGE DU POLE SECURITE

POLE SECURITE

DIRECTION DES RISQUES SANITAIRES

- SERVICE DE L'INSPECTION DE LA SALUBRITE PUBLIQUE
- SERVICE DE L'INSPECTION SANITAIRE DES MILIEUX
- SECTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

DIRECTION DES SERVICES D'INCENDIE ET DE SECOURS

- SERVICE SUPPORT ET MOYENS OPERATIONNELS
- SERVICE DES CENTRES DE SECOURS
- SECTION ADMINISTRATIVE ET COMPTABLE

DIRECTION DE LA POLICE MUNICIPALE

- POLE OPERATIONNEL
- SERVICE COORDINATION ADMINISTRATIVE ET FINANCIERE

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

- SERVICE DIALOGUE SOCIAL ET REGLEMENTATION
 - POLE ADMINISTRATIF ET BUDGETAIRE
- SERVICE EMPLOIS ET DEVELOPPEMENT DES COMPETENCES
- SERVICE CARRIERES ET REMUNERATIONS

Actualisé septembre 2026